

Règlement de la course : trail des buis

Epreuves :

L'épreuve de 5km est ouverte à tous licenciés ou non licenciés à partir de 14 ans
L'épreuve de 10km est ouverte à tous licenciés ou non licenciés à partir de 16 ans
L'épreuve de 18km est ouverte à tous licenciés ou non licenciés à partir de 18 ans

Horaires :

Les courses 5 – 10 et 18km départ à 9h
Courses enfants non chronométrées : 1,5 et 0,9 km départ à 11 h
Randonnée pédestre : 8 km départ 8 h 45

Départ et arrivée : avenue de la Liberté à Buxerolles (Maison des Projets, salle Colette Besson)

Dossard : à retirer le jour de la course à partir de 7 h 30 à la salle Colette Besson

Droit d'engagement : 5, 10 et 18 km 7 € dont 1 € reversé à l'association Comité France Parkinson de la Vienne
Randonnée pédestre : 2 €
Courses enfants gratuites

Ravitaillements : à mi-parcours et à l'arrivée

Parking et douches : Maison des Projets - salle Colette Besson. La responsabilité des organisateurs n'est pas engagée en cas de perte ou de vol.

Chronométrage : à l'arrivée

Assurance responsabilité civile : l'organisateur est couvert par une police souscrite auprès de la MAAF de Poitiers. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement. L'organisateur dégage sa responsabilité pour tout accident ou incident survenu pendant l'épreuve.

Assistance médicale assurée

Récompenses pour chaque course : aux 3 premiers hommes, femmes et au premier de chaque catégorie. Les récompenses ne sont pas cumulables.

Nombreux lots tirés au sort

Conditions obligatoires pour participer à une course hors stade : joindre à votre inscription un certificat médical datant de moins d'un an mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou la photocopie de la licence FFA en cours de validité.

Droit à l'image : par le fait même de son inscription, le coureur autorise l'organisateur, ses ayants droits (partenaires, médias) à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il peut figurer durant la manifestation sur tout support y compris documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

Engagement :

Bulletin d'engagement, à envoyer avant le 23 février 2017 à :
Agnès Prempain, 47 rue de l'Alizé 86180 Buxerolles

Pour tous renseignements complémentaires sur les épreuves, vous pouvez contacter :
Jean Louis Granier : 06 74 13 54 88 Jean-Marie Ponge : 06 71 42 82 90

Les droits d'engagement de 7€ par concurrent, seront à régler à l'ordre des Mille Pattes et à renvoyer avec le bulletin d'inscription, accompagné d'un certificat médical ou photocopie de la licence.

Inscription possible sur place avant 8 h 30

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le 23 février 2017
Mille Pattes de Buxerolles
Chez Agnès Prempain
47 rue de l'Alizé
86180 Buxerolles

NOM :

PRENOM :

SEXE
F M

DATE DE NAISSANCE :

E-mail :

CLUB :

Catégorie :

N° DE LICENCE :

Course adulte :

5 km
7 €

10 km
7 €

18 km
7 €

Randonnée pédestre : 2 €

Course enfant gratuite :

900 m

1,5 km

Je joins un certificat médical d'aptitude à la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou la copie de la licence de l'année en cours.

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné

autorise mon enfant

à participer à la course des 900 m, 1,5 km, 5 km, 10km ou 18 km (rayer la mention inutile) sous mon entière responsabilité.

Date :

Signature

Catégories d'âges

Master V5 : 1937 et avant	Séniors : 1994 - 1978	Minimes : 2002 - 2003
Master V4 : 1947 et 1938	Espoirs : 1995 - 1997	Benjamins : 2004 - 2005
Master V3 : 1957 à 1948	Juniors : 1998 - 1999	Poussins : 2006 - 2007
Master V2 : 1967 à 1958	Cadets : 2000 - 2001	Eveil athlétique: 2008 et après
Master V1 : 1977 à 1968		

Distances maximales autorisées par catégorie :

Juniors : 25 km - Cadets : 15 km – Minimes : 5 km - Benjamins : 3 km
Poussins : 1,5 km – Ecole d'athlétisme : moins de 1km

Cadre réservé aux organisateurs